

Forum « art, culture et création »

lancé par le Rassemblement des artistes et acteurs culturels (RAAC), Genève

Conception et organisation : le RAAC,
en collaboration avec le Département de la culture de la Ville de Genève
et le Service des affaires culturelles du Département de l'instruction publique du Canton de Genève

Première session : 22 – 23 février 2008

Maison des arts du Grütli, grande salle du Théâtre (black box)

Dossier de présentation

1. Introduction : Rappel historique, Objectifs, Publics visés	p. 2
2. Déroulement en trois phases	p. 3
3. Programme de la première session	p. 4
4. Ateliers thématiques	p. 5
4.1. Le financement de la culture	p. 6
4.2. La gouvernance culturelle	p. 8
4.3. Culture et société	p. 10
4.4. Le statut social des artistes et acteurs culturels	p. 12
5. Questions adressées aux autorités	p. 14
5.1. Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève	
5.2. Conseil administratif de la Ville de Genève	
5.3. Communes genevoises	
5.4. Office fédéral de la culture	
5.5. Pro Helvetia	
5.6. Loterie Romande	
6. Annexes	
6.1. Biographies de Andrea Raschèr et André Ducret	p. 17
6.2. Le RAAC, c'est quoi, c'est qui	p. 18
6.3. Contact	p. 18

Le Forum "Art, culture et création" bénéficie du soutien du **Département de l'instruction publique du Canton de Genève**, du **Département de la culture de la Ville de Genève** et du **RAAC**.

1. Introduction

Rappel historique

Le Rassemblement des artistes et des acteurs culturels (RAAC), formé de représentants de toutes les disciplines artistiques (musique, théâtre, danse, littérature, cinéma et arts plastiques), s'est constitué en février 2007 suite à l'information du possible désengagement de l'Etat de ses responsabilités en matière de culture.

En effet, dans le cadre des discussions entre Etat et communes sur les transferts de charges, l'éventualité de laisser à la Ville la prérogative de la politique culturelle de Genève est apparue, notamment en lui transférant l'ensemble des charges cantonales en matière de culture.

Parallèlement à sa mobilisation (interpellation du Conseil d'Etat, rencontre avec le Conseil administratif et les partis politiques du Grand-Conseil, organisation de conférences de presse), le RAAC s'est engagé dans une réflexion sur l'état de la culture à Genève. Dans ce sens, il a lancé, dès le printemps 2007, le projet d'un Forum « art, culture et création ». Une association (l'association *Pour le Forum « art, culture et création »*) a été créée pour réaliser ce projet.

Dans ses nombreux contacts avec les partis politiques et le public, le RAAC a pris la mesure du manque de dialogue et donc, de la nécessité de créer une plateforme pour débattre avec tous les milieux concernés par la culture, et en particulier avec les députés aux parlements cantonal et fédéral et les conseils municipaux.

Par l'organisation de ce Forum, le RAAC souhaite inviter les autorités genevoises, le monde politique et le public à un dialogue de fond autour des pratiques artistiques et des enjeux de la politique culturelle à l'échelle régionale. En d'autres termes, lancer un débat démocratique sur la culture qui respecte le rôle de chacun des acteurs.

Objectifs du Forum

L'objectif global du Forum est de favoriser le dialogue entre les milieux culturels et politiques.

Pour atteindre ce but, le Forum vise à :

- apporter des **éclairages** sur les pratiques artistiques, sur les **besoins** des artistes et acteurs culturels par discipline ;
- définir les **problématiques** et **enjeux culturels** actuels ;
- dégager des **pistes** de réflexion pour l'établissement de politiques culturelles (visions pour l'avenir) ;
- formuler des **propositions** consignées dans un rapport de synthèse, dans la perspective de la Constituante (nouvelle Constitution de l'Etat de Genève).

Publics visés

Le Forum s'adresse aux **milieux politiques** (partis, députés, municipaux), aux **milieux culturels**, ainsi qu'à **toute personne intéressée**.

Les **médias** sont invités à couvrir l'ensemble des travaux. Dans la mesure où ils permettent d'ouvrir le débat de manière plus large sur la cité, ils sont encouragés à accompagner le Forum par des projets propres (portraits, débats sur des thèmes proches etc.).

2. Déroulement du Forum

Le Forum se déroulera en trois phases : la première sera vouée principalement à l'**échange d'informations**, la deuxième se consacrera aux **débats**, la troisième a pour but de formuler des **propositions**. Chaque phase comporte un moment de préparation en groupes de travail et se termine par une session commune et publique.

La première session, les **22 et 23 février 2008**, présentera un **état des lieux** de la culture à Genève et entamera un **dialogue** avec les autorités en charge de la culture, en présence des partis politiques.

A l'issue de cette première session, des **ateliers** seront lancés autour de **quatre thèmes** : Financement de la culture ; Gouvernance de la vie culturelle ; Culture et société ; Statut social des artistes et des acteurs culturels (voir en pp. 5 - 13). Ces thèmes seront débattus lors de séances de travail régulières agendées entre mars et mai. Les groupes de travail seront formés d'artistes et d'acteurs culturels, de députés et membres de partis politiques, de représentants des autorités et de personnes issues de la société civile ; ils feront appel à des experts externes.

La deuxième session, en **mai 2008**, sera faite de débats, dont les enjeux auront été cernés dans les groupes de travail thématiques, ponctués par des exposés de spécialistes des questions abordées.

Ensuite, les quatre groupes poursuivront leurs travaux en vue d'établir une liste de propositions concrètes, présentées sous la forme d'un **rapport de synthèse** lors de la troisième et dernière session, à l'**automne 2008**.

3. Programme de la première session, 22 – 23 février 2008 au Théâtre du Grütli

Cette première session est conçue en trois parties :

le vendredi soir, ouverture du Forum et réflexion sur les rapports entre art et politique ;

le samedi matin, état des lieux de la culture à Genève par les artistes et acteurs culturels ;

le samedi après-midi, interventions des pouvoirs publics sur la base de questions préparées par le RAAC (voir pp. 14 - 16)

Chaque partie préparée est suivie d'un débat.

Vendredi 22 février

20h

Lancement officiel du Forum

« Culture et politique : un dialogue de sourds ? »

Conférence de **Andrea F. G. Raschèr** (expert, consultant international et chargé de cours, spécialisé en politiques culturelles, Zurich, voir biographie en p. 17) suivie d'un débat public avec la participation de **Géraldine Savary** (Conseillère aux États, vice-présidente de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États, Lausanne)

Samedi 23 février

9h30

État des lieux de la culture à Genève : théâtre, cinéma, danse, musique, littérature, arts plastiques

Présentation des ateliers thématiques : financement, gouvernance, culture et société, statut social de l'artiste et de l'acteur culturel

12h30

Repas commun

14h

Questions aux autorités et discussion. Avec :

Charles Beer, conseiller d'État responsable du Département de l'instruction publique

Patrice Mugny, Maire de Genève, conseiller administratif responsable du Département de la culture

Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du Département des finances et du logement

Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du Département des constructions et de l'aménagement

Geneviève Arnold, Maire de Plan-les-Ouates

Monique Boget, Maire de Meyrin

René Longet, Maire d'Onex

Jeannine de Haller, Conseillère administrative, Carouge

Marc Wehrlin, directeur suppléant de l'Office fédéral de la culture

Mario Annoni, président de Pro Helvetia – Fondation suisse pour la culture

Jean-Pierre Rageth, président de l'Organe genevois de répartition des bénéficiaires de la Loterie romande

17h30 Clôture

Synthèse par **André Ducret**, sociologue, Université de Genève (voir biographie en p. 17)

4. Ateliers thématiques : **La culture à Genève en débats - état des lieux, perspectives et propositions**

« L'inaccompli bourdonne d'essentiel »
René Char

Le Forum « art, culture et création » a été conçu pour mettre à plat tous les aspects de la culture à Genève aujourd'hui. Lors de travaux préparatoires engagés depuis octobre 2007, le RAAC a défini quatre thèmes de discussion qui forment autant d'axes de réflexion : le financement de la culture, la gouvernance culturelle, le lien entre culture et société, enfin le statut social des artistes et acteurs culturels. Chaque thème est pris en charge par un groupe dans la perspective de réunions et de débats qui s'étaleront sur plusieurs mois, et doivent aboutir à une synthèse assorties de propositions concrètes pour faire évoluer la perception et l'organisation de la culture à Genève.

Afin que ces ateliers fonctionnent de manière optimale, le RAAC espère réunir des personnes issues de tous les partis politiques, de toutes les disciplines artistiques, des représentants des autorités cantonales et communales, ainsi que toute personne intéressée par le fonctionnement de la vie culturelle genevoise.

Les participants des ateliers thématiques se réuniront au moins quatre fois entre la première et la deuxième session du Forum. La première rencontre permettra de fixer un agenda en fonction de la disponibilité des participants. La dernière séance servira à déterminer précisément les sujets qui seront discutés lors des débats en plénière, qui se dérouleront lors de la deuxième session du Forum, en mai 2008.

Inscriptions : lors de la première session du Forum ou auprès de Cléa Redalié, clea.redalie@bluewin.ch
Merci d'indiquer votre adresse électronique et un numéro de téléphone. Après la première session du Forum, les personnes inscrites recevront un courriel précisant la date et le lieu du premier rendez-vous.

4.1. Le financement de la culture

Préambule

Le financement de la culture est au cœur de toute politique culturelle. En effet, c'est en attribuant des soutiens financiers à telle ou telle activité que nos gouvernements expriment concrètement leurs volontés et leurs priorités.

Plusieurs branches culturelles font aujourd'hui part d'un sentiment de malaise. L'impression dominante est qu'au fil du temps, les subventions se sont multipliées et accrues sans développer une cohérence d'ensemble, ni augmenter la part réelle dévouée à la création *stricto sensu*. Eparpiller les financements garantit la diversité de l'offre et des pratiques artistiques, mais peut aussi se révéler contreproductif. La dispersion des moyens empêche que des productions plus ambitieuses puissent prendre leur envol en Suisse ou à l'étranger. Elle évite également de formuler des critères de sélection et de promotion objectifs et systématiques.

Cette question est étroitement liée aux principes de gouvernance entre canton, communes et autres partenaires de poids dans le financement de la culture comme Pro Helvetia au niveau national ou la Loterie Romande au niveau régional.

Par ailleurs, les acteurs culturels ont récemment subi plusieurs coupes budgétaires brutales en raison des difficultés financières de l'État. La culture est souvent en première ligne et ses acteurs les premiers « sacrifiés » lorsqu'il s'agit de faire des économies.

Dans le cadre de ce forum de discussion entre artistes, acteurs culturels, pouvoirs publics et élus des partis genevois, il nous semble essentiel de marquer un temps d'arrêt pour analyser la pertinence des répartitions financières actuelles et cerner les évolutions nécessaires.

Objectifs

L'atelier « financement de la culture » a pour but de réfléchir à d'autres modes et sources de financement pour la création et la diffusion des artistes locaux. À l'instar des pays qui nous entourent, ne serait-il pas temps de compléter les subventions publiques issues des impôts par d'autres types de financement propres à la culture ? Ne pourrait-on pas, comme en France et en Belgique, instaurer une taxe sur les billets de spectacle qui finance un fonds de redistribution à la création ? N'est-il pas possible de mettre en place un système d'incitation fiscale pour les investisseurs privés (Tax shelter) ?

Notre objectif est de réunir un large consensus autour de solutions réalistes et rapidement applicables tant au niveau de la région que du canton.

Axes de discussion

- 1) Qui finance quoi dans le domaine culturel à Genève ?
- 2) Quels sont les principes de péréquation qui président à la répartition des financements ?
- 3) Quelles nouvelles sources de financement pourraient se joindre aux subventions actuelles ?

Participants

Sont invités à prendre part aux discussions :

- des personnes issues de tous les partis
- des artistes et acteurs culturels de toutes disciplines
- des représentants de toutes les instances qui financent la culture genevoise

Organisation

Première rencontre : Discussion sur l'agenda et les objectifs de l'atelier.

Constitution de sous-groupes de travail sur des questions spécifiques.

Rencontres suivantes :

1. Qui finance quoi dans le domaine culturel à Genève ?

- a) Chiffres globaux sur les dix dernières années, répartitions des subventions par branche.
- b) Analyse des proportions entre les subventions attribuées à la création indépendante et les moyens attribués aux institutions (charges structurelles et charges de création).
- c) Le financement de la culture, subvention ou investissement ? Vers un changement nécessaire de perception de la culture.
- d) Quels outils d'analyse économique existent pour analyser l'impact financier des activités culturelles de notre canton ? Quels nouveaux outils créer ?
- e) Comparatifs avec d'autres secteurs d'activité ? (social, sports, éducation, voirie...)

Intervenants : deux experts du Service des affaires culturelles du DIP (SAC) et du Département de la culture de la Ville (DAC) + un indépendant nommé par le RAAC.

2. Quels sont les principes de péréquation qui président à la répartition des financements ?

- a) Présentation du système actuel : forces et faiblesses, acquis et leçons à tirer.
- b) Présentation d'éventuels projets de modification en gestation.
- c) Exemples de gouvernances alémaniques, romandes ou francophones (France, Belgique).
- d) Propositions de modifications par les partis.
- e) Quelle place pour le financement de la culture dans la nouvelle constituante ?

Intervenants : expert(s) du Département des Finances de l'Etat et de la Ville de Genève.

3. Quelles nouvelles sources de financement pour la culture ?

- a) Une taxe sur les billets de spectacle ?
- b) Une Tax shelter sur le modèle belge ?
- c) D'autres idées nouvelles ?
- d) Quels projets les partis seraient-ils prêts à soutenir ?

Intervenant : un expert belge qui participe à la mise en place de système de financements culturels en Belgique

4. Préparation de deux débats liés au financement de la culture pour la deuxième session du Forum en mai 08

Pour le RAAC : Aude Vermeil, Agnès Boulmer, Marie-Eve Knoerle

4.2. La gouvernance culturelle

Préambule

La notion de gouvernance culturelle dépasse celle d'administration de la politique culturelle. Elle comprend la société civile, en l'occurrence les artistes, les acteurs culturels et le public, et non seulement les organes des pouvoirs publics, en tant que participants à la conception et à l'observation des grandes orientations en matière culturelle.

Aux acteurs culturels réunis dans le RAAC, l'atelier « gouvernance culturelle » veut donc associer toute personne et collectivité désireuse de participer à une démarche de proposition qui vise à favoriser la transparence, la consultation et la participation à la politique culturelle mise en œuvre par les pouvoirs publics.

Objectifs

L'atelier s'intéressera aux perspectives d'un dialogue suivi et d'une concertation durable entre acteurs culturels, organes de concertation transfrontaliers et organes institutionnels cantonaux et communaux.

L'atelier cherchera aussi à mesurer l'adéquation des mécanismes de soutien aux réalités économiques de la vie culturelle et des pratiques artistiques. Il explorera aussi la mise en place d'outils d'observation permanente de la vie culturelle régionale.

Axes de discussion

- 1) Vers une participation active des artistes et acteurs culturels à la concertation en matière culturelle ? Principaux fronts de travail : le Service des affaires culturelles du canton (SAC/DIP), le Groupe de concertation culturelle (communes, canton), le projet d'agglomération franco-valdo-genevois (agglomération).
- 2) Les mécanismes actuels de soutien à la culture (contrats, conventions, fonds spécifiques, fondations...) sont-ils encore adaptés à l'évolution des réalités économiques de la culture et des pratiques artistiques ?
- 3) Vers un observatoire de la vie culturelle : quels outils d'analyse et d'enquête et faut-il pour observer les effets culturels, économiques et sociaux de la création, de la production et de la diffusion artistiques ?

Participants

Sont invités à prendre part aux discussions:

- les représentants des organes exécutifs au niveau cantonal et communal
- les services culturels au niveau cantonal et communal
- les élus du Grand-Conseil et des conseils municipaux des communes genevoises
- les représentants du Conseil régional franco-genevois et les élus des communes françaises frontalières
- les représentants du Conseil du Léman
- toute personne intéressée

Organisation

Dès mars 2008, au cours de quatre séances initiales, l'atelier mènera un débat constructif autour des trois axes énumérés ci-dessus, qui seront présentés et discutés lors de la deuxième phase du Forum en mai 2008. L'atelier travaillera ensuite à une synthèse de ses débats internes et fera des propositions concrètes en vue de la troisième phase du Forum en automne 2008.

Pour le RAAC : Jorge Gajardo, Anne Davier, Sandro Rossetti

4.3. Culture et société

« La culture c'est la règle, l'art l'exception. »
Jean-Luc Godard

Préambule

La culture à Genève est le produit complexe d'une société traversée par des influences contradictoires : le calvinisme, Paris et la France, Rousseau, Voltaire, les banques, la Confédération helvétique, la Croix-Rouge, le lac, les relations internationales, l'immigration. Cet atelier se conçoit comme un laboratoire d'idées : à partir des interactions entre les paramètres sociaux et culturels spécifiques à Genève, en lien avec les enjeux sur les plans européen et mondial.

Population et consommation

Réflexion sur la pression populiste versus l'élitisme. Prise dans cette tenaille, comment la création artistique peut-elle se faire entendre en marge du discours dominant, vide de sens et plein de sensationnel, tout en affirmant son engagement dans la cité et prenant sa part de communauté ?

Le poids d'une culture de la publicité et de la consommation a opéré une mutation des comportements culturels. Comment faire front à cette culture dérivée : en se réappropriant des formes populaires aiguës et en accélérant l'émergence de formes nouvelles. Entre acceptation et refus, l'art, dans sa radicalité, conteste la culture, la transforme et s'y intègre. Ou pas.

Quid de la démocratisation de la culture, par rapport aux réalisations des années septante ?

La marge, c'est ce qui tient la page

Réflexion sur les tensions nécessaires entre les structures ponctuelles, les initiatives individuelles ou collectives et les choix institutionnels. Tensions qui tendent à se lisser, chacun voulant être "reconnu" de la même manière. Si le centre n'est pas forcément le lieu de l'excellence, la périphérie n'a pas toujours l'apanage de la modernité. Comment et où garder vivante la réflexion, la remise en cause des modèles, l'alternative véritable ? Quels moyens pour des pratiques contradictoires ?

Pour un usage plus circonstancié de l'espace public

Réflexion sur le fait que les villes se posent en producteurs (fête de la musique initiée en France dans les années quatre-vingts, fête des voisins, fêtes multiples...) risquant ainsi de privilégier une vision populiste de la culture, qui escamote la différence entre art et culture.

Mettre en évidence la confusion possible entre cette culture de proximité et la création artistique qui implique un engagement, un point de vue du public (ne serait-ce que décider d'y assister).

L'art n'est pas un SERVICE public

L'art n'est pas au service du public, le public n'a pas à rendre (de) service à l'art. Nous ne sommes ni les maîtres, ni les serviteurs du public et réciproquement.

La responsabilité sociale et politique de l'art et des artistes se situe ailleurs, au-delà du seul mécanisme de l'offre et de la demande, de l'impératif de la fiscalité. Leur fonction est de produire de l'observation, du choc, de la distance, de la pensée, de la jubilation et le goût du changement.

Les grandes formes ne sont pas toujours d'emblée populaires, mais ce sont elles qui assurent la transmission dans la collectivité des générations. Les formes émergentes ne sont pas toujours faites pour durer, mais ce sont elles qui peuvent troubler et faire avancer.

La notion de plaisir – pris, donné, partagé – est une valeur citoyenne ; la qualité de ce plaisir est liée à la qualité de l'impact de l'œuvre d'art.

Objectifs

Changer la pensée sur l'art et la culture. Elaborer des pistes pour renforcer les outils de création dans le respect des parcours singuliers, des espaces de liberté et de recherche. Reconnaître la compétence et accompagner les choix des créateurs. Le développement d'outils performants d'envergure internationale doit pouvoir se faire sans que cela soit au détriment des moyens affectés à l'alternative et aux marges (dont le statut reste à redéfinir au vu de l'évolution des pratiques depuis les années nonante).

Axes de discussion

1. Les acceptions du terme culture : culture en tant que lien social immédiat ou patrimonial (les rassemblements, fêtes populaires, rituels, etc) / culture en tant que questionnement de ce lien (la pensée, la création artistique, philosophique, scientifique). La culture contient l'art, qui la déborde et la transgresse. L'art est du côté de l'éphémère et de la rupture, la culture du côté de la durée et de la continuité ? L'art est le désir, la culture l'assouvissement ?
2. La formation culturelle (élèves, enseignants, nouveaux publics) qui passe par une transmission et un partage de la pratique artistique. Comment résister aux pressions d'une époque qui a oublié la valeur des investissements à long terme ?
3. L'affaiblissement de la pensée critique au profit d'une communication publiciste (appauvrissement des médias et de leur fonction). Inventer une politique de communication à hauteur des enjeux culturels de la cité.
4. Les relations entre le centre (l'institution) et la périphérie (l'alternative) : tensions, dynamismes, oppositions. À Genève, l'histoire des pratiques artistiques se définit exemplairement, pour certaines disciplines, à partir des marges. Cette spécificité locale a des conséquences directes pour la compréhension de la situation présente et sa projection dans l'avenir.
5. Les influences de l'histoire de la société genevoise sur la culture existante.

Participants

Sont invités à participer aux discussions :

- Créateurs, pédagogues, médiateurs culturels, programmateurs, spectateurs, responsables de politique culturelle, femmes et hommes politiques de bonne volonté.
- Philosophes, chercheurs en anthropologie, en sociologie.
- Des questionneurs et des praticiens de toutes les disciplines; importance d'avoir des représentants de structures ou lieux "périphériques" (au sens où on l'entend dans le point 4 des thèmes).

Sources à examiner

Les lignes budgétaires, examiner les critères (cohérence et complémentarité) d'attributions aux structures institutionnelles, aux lieux alternatifs, à la création ponctuelle. Relations entre les réalités des créateurs et les choix politiques et budgétaires.

Pour le RAAC : Nathalie Tacchella, Philippe Macasdar, Jacques Siron, Gabriel Alvarez

4.4. Le statut social des artistes et acteurs culturels

Préambule

Le Parlement fédéral s'apprête à voter la Loi sur l'encouragement de la culture (LEC), application de l'article 69 de la Constitution fédérale entrée en vigueur en 2000. Au cours de la procédure de ce projet de loi, le législateur a cependant évacué la question de la condition sociale des artistes. Les conclusions du rapport fédéral « La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse »¹, qui reconnaît des lacunes en la matière, recommandent d'envisager des améliorations sur ce plan. Il est aujourd'hui urgent de prendre en compte la situation sociale des professionnel-le-s actifs dans le secteur artistique et culturel.

En Suisse, la situation des artistes et des acteurs culturels reste extrêmement précaire. D'une part, ce secteur connaît des formes de travail atypiques, une complexité et une variété de situations selon les disciplines. D'autre part, les assurances sociales reconnaissent mal le statut d'artiste.

Le cinéma, les expressions audiovisuelles, les arts plastiques, la littérature, les arts de la scène, la musique, la gestion et la médiation culturelle, le patrimoine de la culture... À chacune de ces disciplines correspond une variété de professions et d'activités. Un grand nombre de personnes sont engagées professionnellement dans le secteur culturel en Suisse.

Il s'agit de mener une réflexion sur le statut social des artistes et des acteurs culturels, tant sur le plan des assurances sociales que sur celui des conditions des pratiques professionnelles et de leurs spécificités.

Axes de discussion

- 1) Les assurances sociales : mise en perspective des acquis et des manques en Suisse; aménagements des dispositifs existants ou réalisation d'un statut social spécifique pour les artistes et acteurs culturels ?
- 2) L'activité professionnelle dans le domaine de la culture et de l'art : quel chemin dessiner pour l'avenir, reconnaissance ou tolérance ?
- 3) Si cette thématique conduit à élaborer une action au niveau fédéral, certains sujets qui y sont liés concernent aussi les niveaux municipal et cantonal.

Participants

Sont invités à prendre part aux discussions:

- les élu-e-s municipaux, député-e-s du Grand Conseil, conseiller-ère-s nationaux et aux États, les membres des commissions culturelles, les membres des partis politiques genevois
- les représentants des pouvoirs publics
- les artistes, acteurs et actrices culturelles
- les associations culturelles
- le public (notamment lors d'une soirée de débat qui étendra la réflexion sur des questions de société)

¹ Rapport du groupe de travail formé par l'Office fédéral de la culture, l'Office fédéral des assurances sociales et le secrétariat d'État à l'économie dont a pris acte le Conseil fédéral le 28 février 2007.

Organisation

Environ quatre séances de travail entre mars et fin mai 2008 (*des documents seront fournis au préalable et lors des séances*).

1. Présentation et discussion

Introduction : exposition du thème central et de ceux qui sont attenants

Définitions et état des lieux

- Artistes et acteurs culturels.
- Les différents statuts liés au travail professionnel artistique et culturel et ses particularités.
- Bref historique des assurances sociales en Suisse.
- Les assurances sociales : le chômage (nouvelle loi cantonale genevoise sur le chômage, révision de la LACI), AVS, LPP, perte de gain.
- Précarité, disparité et les filets sociaux.
- Comparaison avec d'autres pays européens.

2. Exemples de pratiques professionnelles

- Parcours professionnels et artistiques, exemples et témoignages dans le domaine des arts de la scène à Genève.

Autres thèmes

- Les droits d'auteur, les droits voisins, les droits de suite, la propriété intellectuelle, la TVA, la fiscalité et la mutation des droits par rapport aux nouvelles technologies (Internet et la gratuité)
- La circulation des œuvres et la mobilité des artistes.

4. Synthèse et propositions

- Pour une amélioration des assurances sociales pour les artistes et acteurs culturels à Genève et en Suisse.
- Pour une meilleure reconnaissance des spécificités de l'activité professionnelle du secteur artistique et culturel.

Intervenants extérieurs

- Expert-e-s du droit du travail et de la législation concernant les thématiques abordées.
- Fonctionnaires fédéraux et cantonaux.
- Syndicats et associations culturelles professionnelles.
- Sociologues, philosophes et intellectuels.

Documents à consulter

- **« La sécurité sociale des acteurs culturels en Suisse »**. *Rapport du groupe de travail formé par l'Office fédéral de la culture, l'Office fédéral des assurances sociales et le Secrétariat d'État à l'économie, 2007.*
- **« La sécurité sociale pour les artistes en Suisse »** de Hans Jakob Mosimann et Fabio Manfrin, Suisseculture, 2005.
- Différents documents de l'Unesco, de l'Observatoire mondial sur la condition sociale de l'artiste, de la Commission européenne, etc.

Pour le RAAC : Natacha Jaquero, Geneviève Guhl, Anne Perrin, Séverin Guelpa

5. Questions adressées aux autorités

Les questions ci-dessous ont été adressées aux intervenants en amont du Forum.

5.1. Questions au Conseil d'État de la République et canton de Genève

Culture et instruction publique

- 1) Quelles sont les points forts de la politique culturelle menée par le canton de Genève depuis cinq ans, quelles sont les difficultés rencontrées ? Comment comptez-vous faire évoluer votre action dans ce domaine ?
- 2) Les affaires culturelles sont peu débattues au Grand Conseil. À votre avis, quel devrait être le rôle du parlement dans la politique culturelle du canton ?
- 3) La culture est actuellement rattachée au Département de l'instruction publique. La médiation culturelle à l'école, la formation artistique et le soutien à la culture ne mériteraient-ils pas de constituer un département spécifique ?
- 4) Quelle est votre position au sujet de la Loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC) et la Loi fédérale sur la fondation Pro Helvetia (LPH) ?
- 5) Du point de vue de la LEC les cantons sont les premiers acteurs de l'encouragement de la culture. Comment envisagez-vous les missions respectives dans ce domaine de la Confédération, de l'État de Genève, de la Ville de Genève et des communes genevoises ?
- 6) Quels projets culturels souhaitez-vous développer dans le cadre de l'Agglomération franco-valdo-genevoise ?

Culture et finances

- 1) Comment comptez-vous prendre en compte la question du financement de la culture dans le cadre de la nouvelle péréquation financière intercommunale ?
- 2) Quelles autres mesures fiscales proposez-vous afin d'augmenter les ressources publiques de la culture ?

Culture, économie et emploi

- 1) La précarité de l'emploi et l'intermittence sont au cœur des pratiques artistiques. Comment comptez-vous soutenir concrètement l'emploi dans ce secteur ?
- 2) Quelle est, et quelle doit être, d'après vous, la place de la culture dans la vie économique genevoise ?
- 3) De quels outils d'observation et d'analyse disposez-vous pour mesurer l'impact de la culture sur l'emploi et l'économie genevoise ?

Culture et lieux de travail

De nombreux ateliers, lieux de répétition et locaux administratifs, ainsi que des salles de spectacles, permettant à des dizaines d'artistes de travailler en bénéficiant de loyers accessibles ont disparu récemment ou risquent de disparaître prochainement, en raison de la fermeture d'immeubles ou de sites industriels. Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour assurer aux artistes des lieux où ils puissent continuer à travailler ?

5.2. Questions au Conseil administratif de la Ville de Genève

Questions à M. Patrice Mugny, conseiller administratif responsable du Département de la culture

- 1) Vous êtes responsable de la politique culturelle de la Ville de Genève depuis 2003. Quels sont les points forts et les difficultés que vous avez rencontrées, et comment comptez-vous faire évoluer votre action dans ce domaine ?
- 2) La politique culturelle de la Ville est-elle débattue au Conseil administratif ?
- 3) Vous dites souvent que votre marge de décision, en tant que magistrat, est réduite. À votre avis, sur quoi reposent des relations justes entre l'exécutif et l'organe délibératif en matière de décisions culturelles ?
- 4) La répartition entre la création, le patrimoine et l'animation dans le budget municipal de la culture vous paraît-elle équilibrée ? Sinon, dans quel sens doit-elle évoluer ?
- 5) En matière culturelle, comment envisagez-vous les missions respectives de la Confédération, de l'État de Genève, de la Ville de Genève et des communes genevoises ?
- 6) De quels outils d'observation et d'analyse disposez-vous pour mesurer les réalités des professionnels de la culture et pour évaluer l'offre culturelle à Genève ?

Question à Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du Département des finances et du logement, et à Monsieur Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du Département des constructions et de l'aménagement

De nombreux ateliers, lieux de répétition et locaux administratifs, ainsi que des salles de spectacles, permettant à des dizaines d'artistes de travailler en bénéficiant de loyers accessibles ont disparu récemment ou risquent de disparaître prochainement, en raison de la fermeture d'immeubles ou de sites industriels. Quelles mesures comptez-vous mettre en oeuvre pour assurer aux artistes des lieux où ils puissent continuer à travailler ?

5. 3. Questions à l'association des communes genevoises (ACG), ainsi qu'à :

Mme Geneviève Arnold, Maire de Plan-les-Ouates ;

Mme Monique Boget, Maire de Meyrin ;

M. René Longet, Maire d'Onex ;

Mme Jeannine de Haller, Conseillère administrative, Carouge

- 1) Les communes sont-elles favorables à la mise en oeuvre d'une politique culturelle genevoise concertée avec l'État de Genève et la Ville de Genève ?
- 2) Les communes genevoises devraient-elles participer au financement des grandes institutions culturelles situées sur le territoire de la Ville de Genève ?
- 3) Quel est le point de vue de l'ACG sur l'échec de la Conférence culturelle genevoise ? Quels sont les projets menés par le Groupe de concertation culturelle ?
- 4) De nombreux ateliers, lieux de répétition et locaux administratifs, ainsi que des salles de spectacles, permettant à des dizaines d'artistes de travailler en bénéficiant de loyers accessibles ont disparu récemment ou risquent de disparaître prochainement, en raison de la fermeture d'immeubles ou de sites industriels. Quelles mesures comptez-vous mettre en oeuvre pour assurer aux artistes des lieux où ils puissent continuer à travailler ?

5.4. Questions à l'Office Fédéral de la Culture

- 1) Quelles sont les missions de la Confédération en matière culturelle, respectivement des cantons et des villes ?
- 2) Comment l'éventualité d'un transfert des charges culturelles de l'État à la Ville de Genève est-elle perçue à Berne ?
- 3) Quelle est votre analyse du processus de consultation sur la LEC et de son résultat ? Pour quelles raisons la loi a-t-elle été « vidée de son contenu » ?

5.5. Questions à Pro Helvetia

- 1) Comment envisagez-vous les missions de la Confédération en matière culturelle ?
- 2) Avec l'élaboration de la LEC et sa mise en application, on renforce encore la souveraineté des cantons en matière de culture. Qu'en pensez-vous ?
- 3) La Fondation Pro Helvetia constitue un appui important à la création artistique, en complémentarité avec les cantons et les villes. De plus il semblerait que le soutien de Pro Helvetia constitue un label de qualité. Avec l'entrée en vigueur de la LPH, la Fondation se désolidarise de ce soutien à la création. N'est-il pas dommageable pour les artistes de ce pays de perdre ce soutien, qui représentait le dernier maillon de la chaîne de la subsidiarité au niveau fédéral ?
- 4) Comment estimeriez-vous la situation de la création genevoise dans le cas de l'application de la LEC et de la LPH, conjointe à un transfert de charges du Canton à la Ville en matière culturelle ? (Par exemple, une compagnie de danse genevoise recevant actuellement le soutien à la création de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia, ne recevrait plus qu'un soutien à la création de la part de la Ville).

5. 6. Questions à l'Organe de répartition genevois des bénéfices de la Loterie romande

- 1) La Loterie romande constitue un appui important à la création artistique. Quels sont les critères du soutien que met en oeuvre dans ce domaine l'Organe de répartition genevois des bénéfices de la Loterie romande ?
- 2) Comment l'Organe de répartition définit-il sa politique de soutien à la culture par rapport à la politique culturelle du canton de Genève ?

6. Annexes

6.1. Biographies

Andrea F. G. Raschèr

Né en 1961 à Zurich, il termine des études de droit à l'Université de Zurich par une thèse de doctorat intitulée "Pour un droit d'auteur du metteur en scène". Pendant dix ans, il est metteur en scène d'opéra pour différentes scènes lyriques européennes. Entre 1995 et 2006, il est chef du service juridique et des affaires internationales à l'Office fédéral de la culture. Dans ce cadre, il est notamment :

- représentant du domaine de la culture au sein de la délégation suisse à la Conférence de Washington sur les biens juifs en déshérence en 1998
- responsable de l'élaboration de la loi sur le transfert des biens culturels et de la ratification de la convention de l'UNESCO de 1970;
- responsable de l'élaboration de la loi sur l'encouragement à la culture et la loi Pro Helvetia ;
- responsable du rapport du Conseil Fédéral sur la "*Formation musicale en Suisse*" ;
- chef de la délégation suisse à la conférence de l'UNESCO pour l'adoption de la convention sur la *Diversité culturelle* (que la Suisse devrait ratifier en 2008).

Entre 2006 et 2007, il est responsable de la culture au Tages-Anzeiger. Actuellement conseiller et coach, il enseigne également le droit de l'art et de la culture dans différents Hautes écoles de Suisse. Il a publié plusieurs ouvrages et articles sur des sujets liés au droit d'auteur, ainsi qu'au droit de l'art et de la culture.

André Ducret

Né en 1950 à Fribourg, il est actuellement maître d'enseignement et de recherche au Département de sociologie de l'Université de Genève. Ses domaines de recherche sont la sociologie des arts et de la culture, l'histoire de la pensée sociologique et la sociologie du phénomène urbain. Il enseigne également à la Haute Ecole d'Arts Appliqués de Genève. En 2003 et 2004, il a réalisé une recherche sur « Les pratiques culturelles des Genevois » dans le cadre du groupe de travail conjoint Ville de Genève, Etat de Genève et Association des Communes Genevoises. Il dirige le Forum de recherche « A quoi servent les artistes ? – les mutations culturelles sous la loupe des sociologues », qui débutera le 27 février prochain - voir www.unige.ch/ses/socio/forum08.html.

6.2. Le RAAC, c'est quoi, c'est qui ?

Le **RAAC** est un mouvement informel, qui rassemble un grand nombre d'institutions, d'associations, de compagnies et d'artistes et acteurs culturels genevois, dans tous les domaines.

Le premier communiqué de presse du RAAC du 27 février 2007 a été signé par :

L'adc ; l'AMR ; Am Stram Gram – le Théâtre ; les Ateliers d'ethnomusicologie ; Archipel ; la Bâtie - Festival de Genève ; la Comédie de Genève ; Cinéma Tout-Ecran ; la Fanfare du Loup ; fonction : cinéma ; le mouvement 804 ; le Poche – Genève ; le Théâtre de Carouge et Atelier de Genève ; le Théâtre du Grütli ; le Théâtre du Loup ; le Théâtre St-Gervais Genève ; l'Usine ; les EAT ; Cie des Faiseurs de Rêve ; Cie de la Bête Affreuse ; l'Atelier Sphinx ; le Troisième Spectacle ; Compagnie Fatum ; La Parfumerie ; Théâtre de l'Usine, Théâtre Spirale, Scène et Sciure ; Cie l'Alakran ; Cie 100% Acrylique ; Baraka Compagnie ; Cie de l'Imaginaire ; Cie Mercure ; Basis

de nombreuses autres institutions, associations, compagnies et artistes et acteurs culturels genevois se sont joints au mouvement par la suite.

L'association **Pour le Forum « art, culture et création »** a été créée en juin 2007 afin de rendre possible la conception, l'organisation et la tenue du Forum. Son président est Sandro Rossetti. L'association a engagé une coordinatrice en octobre 2007.

Le **GroupForum** est un groupe de personnes issues du RAAC, qui se sont réunies régulièrement depuis septembre 2007 afin d'élaborer tous les aspects du Forum, de la conception à la réalisation. Le GroupForum a rendu compte régulièrement de ses travaux au RAAC, lors de séances plénières mensuelles.

Le GroupForum est constitué de :

Fabienne Abramovich, Ariane Arlotti, Chantal Bermond, Anne Bisang, Christine Ferrier, Jorge Gajardo, Geneviève Guhl, Natacha Jaquerod, Philippe Macasdar, Stephan MacLeod, Martine Paschoud, Michèle Pralong, Manon Pulver, Claude Ratzé, Cléa Redalié, Sandro Rossetti, Jacques Siron, François Tschumy, Aude Vermeil, Daniel Wolf

La tenue du Forum n'aurait pas été possible sans un immense travail bénévole accompli par le RAAC.

6. 3. Contact

Pour tout renseignement ou demande d'information supplémentaire, contacter :

Cléa Redalié, coordinatrice du Forum « art, culture et création » :

clea.redalie@bluewin.ch ; tél. 076 386 16 82